



Premier contrat d'embauche (cdd)

Par **dd4**, le **23/07/2009 à 15:55**

Bonjour, j'ai trouvé un job d'été et je voulais vous demander si le contrat CDD est normale.
Si je pourrai démissionner au cours du premier mois ou suis je obligé de démissionner à la fin du premier mois ?
Merci. <http://www.infos-du-net.com/forum/282795-28-premier-contrat>
J'arrive pas à mettre les images, ici.

Par **Visiteur**, le **23/07/2009 à 20:48**

bonsoir
votre contrat est un cdd de 3 mois la période d'essai n'est pas de 1 mois mais de 12 jours...
à faire rectifier...
en cdd.. vous ne pouvez pas démissionner...
vous pouvez mettre fin à votre contrat pendant la période d'essai.. passé ce délai vous êtes obligés d'aller jusqu'à la fin du cdd.

Par **dd4**, le **23/07/2009 à 21:22**

A, ok.
L'employeur sait que ce job c'était pour un job d'été donc seulement pour les vacances.
Donc, je ne dois pas le signer ?
Si je souhaite plus travailler au bout des 1 mois, je ne serai pas payé. Donc ça sert à rien que je fais ce job, vu que je peux le faire que pour un mois, pour un salaire de 0€.
Je dois demander à l'employeur de me faire un contrat avec le CDD fixé à 1 mois est une période d'essai à 12 jours ?
Y a-t-il une autre solution ?
Merci.